LES ENJEUX DE LA CHARTE DES VALEURS QUÉBÉCOISES EN TANT QUE POLITIQUE ASSIMILATIONNISTE : UNE AUGMENTATION DU SENTIMENT DE MENACE ET DE LA LÉGITIMATION DES PRÉJUGÉS

Diana Cardenas est étudiante au doctorat recherche en psychologie à l'Université de Montréal. Elle s'intéresse à comprendre comment les différentes identités des individus deviennent intégrées suite à des changements personnels majeurs, tel que l'immigration. Elle s'intéresse aussi à explorer les conséquences de l'intégration des identités sur le bien-être et les attitudes intergroupes des individus.

Elodie Roebroeck est étudiante en psychologie à l'Université Blaise Pascal (France). Ses travaux de recherche portent sur les processus qui amènent les individus à adhérer à des politiques d'intégration des immigrants (multiculturalisme, interculturalisme, modèle républicain), et aux conséquences de cette adhésion sur les préjugés et le bien-être.

Mathieu Pelletier-Dumas est étudiant au doctorat recherche en psychologie à l'Université de Montréal. Ses recherches visent notamment à comprendre comment les politiques nationales visant à intégrer les immigrants affectent les préjugés dirigés vers ces derniers.

Roxane de la Sablonnière est professeure agrégée en psychologie à l'Université de Montréal. Ses recherches portent sur les défis auxquels les immigrants sont confrontés lorsqu'ils se trouvent exposés à une nouvelle culture. Les théories qu'elle développe portent sur une reconceptualisation de la privation relative (sentiment de menace) et sur les processus associés à l'intégration de nouvelles identités culturelles au sein du concept de soi. Elle travaille également auprès d'autres groupes soumis à des changements sociaux profonds, notamment en Mongolie, en Russie, au Kirghizstan et en Afrique du Sud.

Le but de cet article est de présenter les effets néfastes qu'aura la Charte des valeurs québécoises sur la cohésion sociale du Québec. Plus spécifiquement, nous argumentons qu'en tant que politique assimilationniste, la Charte accentuera les préjugés envers les immigrants par le biais de deux mécanismes : la création d'un sentiment de menace ainsi que la légitimation des préjugés envers les immigrants.

La Charte des valeurs québécoises annoncée par le Parti québécois a suscité de nombreuses réactions émanant de toutes les strates de la population : allant de l'immigrant nouvellement arrivé au Québec au Québécois dit « de souche » et du travailleur de la construction au professeur d'université.

Selon Monsieur Drainville, Ministre responsable des Institutions démocratiques et de la Participation citoyenne, la Charte et ses propositions « sont porteuses de cohésion, d'harmonie, de paix sociale ». Malgré les bonnes intentions de Monsieur Drainville et du gouvernement péquiste, quantité d'études scientifiques mettent en lumière une réalité différente. Des décennies de recherche en psychologie sociale sur la présence et l'émergence des préjugés et de la discrimination démontrent une moins grande cohésion sociale dans les sociétés où les immigrants1 doivent délaisser leur culture

(contexte assimilationniste) comparativement aux sociétés où les immigrants sont encouragés à maintenir leur culture d'origine (contexte multiculturel).

Le but du présent texte est de présenter une synthèse de la recherche scientifique qui lie les politiques nationales assimilationnistes (comme la Charte des valeurs québécoises) à une augmentation des préjugés envers les immigrants. Plus spécifiquement, nous argumentons que les politiques assimilationnistes influencent les préjugés à partir de deux processus : 1) le sentiment de menace, et 2) la légitimité perçue de l'expression des préjugés. Ainsi, nous mettons en évidence que la Charte ne favorisera aucunement la cohésion sociale, mais entraînera plutôt le morcellement de cette même cohésion.

EFFETS DES POLITIQUES D'INTÉGRATION DES IMMIGRANTS SUR LES PRÉJUGÉS

Historiquement, le Québec était une terre d'accueil de choix pour les immigrants. Depuis longtemps, la province a valorisé la diversité culturelle en promouvant l'homologue du multiculturalisme, l'interculturalisme. Les immigrants se sont installés au Québec en grand nombre, entre autres parce que les Chartes des droits et libertés du Québec et du Canada protègent les droits individuels, dont la liberté d'expression de chacun. Le multiculturalisme pratiqué au Québec vise à ce que les immigrants conservent leur culture d'origine tout en adoptant la culture des Québécois. Ainsi, un immigrant « intégré » en est un qui s'adapte à la culture québécoise, par exemple, en travaillant dans une école Francophone tout en maintenant les traditions culturelles et religieuses de sa culture d'origine, comme l'observance du mois de Ramadan.

En rupture avec les traditions historiques en matière d'immigration au Québec, nous proposons que le projet de Charte des valeurs québécoises proposé par le gouvernement est de nature assimilationniste. Une politique assimilationniste vise à ce que les immigrants délaissent leur culture d'origine et adoptent les comportements, les normes et la culture du pays d'accueil. Donc, un immigrant « assimilé » en est un qui délaisse sa langue, sa culture et ses pratiques religieuses pour adopter celles du groupe majoritaire. Dans ce sens, la proposition visant à interdire le port de signes religieux dits ostentatoires pour les agents de l'État est une politique assimilationniste. En effet, un juif sera contraint de retirer sa kippa et une musulmane devra retirer son voile afin de pouvoir continuer à travailler pour l'État. Par conséquent, la Charte des valeurs québécoises marque une rupture avec la tradition multiculturelle ou interculturelle de la province selon laquelle les individus peuvent conserver leur héritage religieux et culturel en habitant au Québec, car elle force les travailleurs de l'État à délaisser des aspects centraux de leur culture d'origine.

De nombreuses études scientifiques ont relevé les implications néfastes d'une politique nationale assimilationniste sur les relations entre les différents groupes culturels (Guimond et coll., 2013 ; Zick, Küpper, & Hövermann, 2011). Par exemple, une étude à laquelle sur 1 232 personnes ont participé a montré que les politiques en matière d'immigration influencent les préjugés envers les immigrants (Guimond et coll., 2013). Dans cette étude, les chercheurs ont classé quatre pays selon leur niveau d'assimilationisme, allant du moins assimilationniste au plus assimilationniste : le Canada, le Royaume-Uni, les États-Unis et l'Allemagne. Ils ont ensuite évalué le lien entre cette classification et les préjugés envers les immigrants. Les résultats montrent que plus un pays est assimilationniste, plus sa population exprime des préjugés négatifs dirigés vers les immigrants. Plus précisément, en Allemagne, pays qui fait la promotion de l'assimilation, la population a globalement davantage de préjugés envers les immigrants qu'au Canada, pays qui promeut des politiques multiculturalistes.

Par ailleurs, d'autres recherches montrent que le soutien des individus envers les politiques d'intégration des immigrants est fortement lié aux préjugés envers ces derniers (Guimond et coll., 2013 ; Wolsko, Park, & Judd, 2006). Par exemple, un individu qui est fortement en accord avec l'idée que « Les gens qui viennent aux Pays-Bas devraient essayer de se comporter comme les Hollandais » (traduction libre de Verkuyten, 2011, p. 794) a plus de préjugés envers les immigrants comparativement à une personne qui est moins en accord avec cette phrase. En outre, des études expérimentales confirment l'effet direct et causal des politiques d'intégration des immigrants sur la tolérance et l'ouverture à l'égard de ceux-ci. Par exemple, Verkuyten (2011) a manipulé expérimentalement la saillance de la politique assimilationniste d'un pays, c'est-à-dire qu'il a attiré l'attention des participants sur le contexte assimilationniste du pays. Les résultats montrent que lorsque le contexte assimilationniste est saillant, les citoyens, et particulièrement ceux qui sont fortement attachés à leur culture, manifestent davantage de préjugés envers les immigrants (Verkuyten, 2011). Une autre expérience indique que le fait de rendre le multiculturalisme saillant provoque l'effet contraire en diminuant les préjugés envers les immigrants (Wolsko et coll., 2000), ce qui souligne l'impact du contexte politique sur les préjugés.

En résumé, les résultats des études précédentes et de plusieurs autres recherches suggèrent que la Charte des valeurs québécoises, en tant que politique assimilationniste, entraînera une hausse des préjugés et des comportements discriminatoires envers les immigrants. Cela dit, ces études n'expliquent pas pourquoi les politiques assimilationnistes mènent à plus de préjugés. Les théories et recherches en psychologie sociale suggèrent deux raisons principales qui pourraient expliquer cette relation : 1) les politiques assimilationnistes augmentent le sentiment de menace chez la population et 2) les politiques assimilationnistes légitiment les préjugés et comportements discriminatoires.

LES POLITIQUES ASSIMILATIONNISTES ET LA MENACE

Lorsqu'un gouvernement adopte une politique assimilationniste, telle que la Charte des valeurs québécoises, il envoie un message clair à la population : notre culture est menacée. Plus spécifiquement, l'adoption d'une politique assimilationniste laisse sous-entendre que l'on craint que les valeurs de la société puissent être diluées, voire dissoutes (Moghaddam, 2008) par des immigrants qui possèdent des valeurs perçues comme étant incompatibles avec celle de la société hôte. Le but d'une politique assimilationniste est donc de préserver les valeurs de la société, valeurs étant menacées de manière symbolique.

Un sentiment de menace symbolique émerge lorsqu'un individu juge que certains groupes culturels possèdent des valeurs morales, des croyances et des attitudes différentes et incompatibles avec son groupe culturel (Stephan & Stephan, 2000). Par exemple, un Québécois « de souche » qui pense que les symboles de sa culture sont menacés par les symboles portés par certains immigrants ressentira de la menace symbolique. Un gouvernement qui annonce une politique assimilationniste le fait sous prétexte de protéger la société de cette menace. Cependant, en agissant ainsi, le gouvernement ne diminue pas le sentiment de menace dans la population. En effet, des chercheurs ont trouvé un lien positif entre le soutien à une politique assimilationniste et la perception d'une menace symbolique au Canada (Montreuil & Bourhis, 2001) et en France (Wagner, Tisserant, & Bourhis, 2013). Autrement dit, plus une personne appuie les politiques assimilationnistes telles que la Charte, plus elle perçoit que sa culture est menacée par les immigrants.

Par ailleurs, le lien entre la menace et les préjugés a été extensivement étudié (Quillian, 1995 ; Riek, Mania, & Gartner, 2006 ; Tougas, de la Sablonnière, Lagacé, & Kocum, 2003). Par exemple, une étude effectuée aux États-Unis démontre que les Américains se sentant fortement menacés par la culture des immigrants mexicains ressentaient plus de préjugés envers ces personnes que ceux ne percevant aucune menace (Stephan & Stephan, 2000). En outre, de nombreuses études (Pettigrew et coll., 2008 ; Quillian, 1995 ; Smith & Ho 2002) ainsi qu'une méta-analyse incluant 30 004 participants indiquent que le sentiment de menace augmente les préjugés (Riek et coll., 2006).

En somme, les études portant sur la menace et les préjugés indiquent que l'adoption d'une politique assimilationniste telle que la Charte des valeurs québécoises risque de répandre un sentiment de menace dans la société et de favoriser un climat d'intolérance envers les immigrants. De plus, un deuxième facteur explique comment les politiques assimilationnistes favorisent les préjugés : elles les légitiment.

LES POLITIQUES ASSIMILATIONNISTES ET LA LÉGITIMATION DES PRÉJUGÉS

Lorsqu'un gouvernement adopte une politique visant à assimiler et à forcer les immigrants à délaisser leurs symboles religieux et culturels, il légitime ou normalise officiellement les préjugés envers les immigrants. En effet, dans un pays démocratique comme le Canada, l'État représente le peuple, ses valeurs et ses intérêts. Quand les gouvernements adoptent des lois, celles-ci sont susceptibles d'être intégrées par la population comme des principes devant guider les comportements sociaux. Par exemple, le gouvernement a d'abord adopté une loi obligeant le port de la ceinture de sécurité en voiture avant que ce geste fasse partie du quotidien des automobilistes. Aujourd'hui, la plupart des personnes attachent leur ceinture sans même y penser (Lessig, 1995). Grâce à la politique adoptée par le gouvernement, attacher sa ceinture est devenu une norme socialement acceptée dans la société, c'est-à-dire ce que les membres de la population « doivent » faire. Les politiques adoptées par un gouvernement finissent donc par être intégrées dans la vie de tous les jours des individus et deviennent des normes dictant les comportements à endosser.

Puisque la Charte des valeurs est une politique assimilationniste, elle projette dans la société une norme assimilationniste ; elle demande aux individus qu'ils s'assimilent à la culture québécoise « de souche ». Quand ceux-ci ne suivent pas la norme et continuent, par exemple, de porter leurs signes religieux, ils s'opposent à la norme assimilationniste de la nation. Le fait qu'ils agissent de façon anti-normative et qu'il y ait une politique nationale assimilationniste servira donc de justification aux préjugés et aux actes de discrimination à leur encontre. Plusieurs exemples extrêmes peuvent être cités pour démontrer cet effet, tels que la politique nazie en Allemagne ou le génocide au Rwanda. Lorsque les soldats allemands amenaient les juifs dans les chambres à gaz ou quand les Hutus massacraient les Tutsis, ils justifiaient ou légitimaient leurs actions par la politique nationale de leurs pays (Zimbardo, 2008). En imposant une politique assimilationniste aux employés de l'État, le gouvernement du Québec crée une norme de type assimilationniste : tous ceux qui ne s'assimilent pas, deviendront, en raison de la politique assimilationniste, des cibles légitimes de préjugés, ce qui fera augmenter significativement les préjugés et les actes discriminatoires envers eux. Malgré le fait que cette politique s'applique seulement aux employés de l'État, la norme d'assimilation, elle, se généralisera à toutes les sphères de la société.

Par ailleurs, les individus qui ont déjà des préjugés contre les immigrants pourraient légitimer leurs croyances personnelles en s'appuyant sur la politique assimilationniste adoptée par l'État et exprimer encore plus de préjugés. En effet, plusieurs théories en psychologie, allant de la psychanalyse à la psychologie cognitive, avancent l'idée que les individus utilisent des idéologies ou des rationalisations pour légitimer leurs attitudes, valeurs et croyances (Moghaddam, 2008). De

surcroît, plusieurs études montrent qu'une politique assimilationniste peut être utilisée comme instrument de légitimation de la hiérarchie entre les différents groupes sociaux. Ainsi, les personnes soutenant la hiérarchie sociale et les inégalités entre les groupes sociaux ont tendance à adhérer davantage à une politique assimilationniste (Levin et coll., 2012), car ce type de politique permet de promouvoir la position dominante des membres du pays d'accueil. Ces personnes exprimeront ensuite des préjugés envers les immigrants (Levin et coll., 2012). En adoptant une politique assimilationniste, un gouvernement permet donc aux gens qui ont des préjugés envers les immigrants de justifier leurs attitudes et comportements discriminatoires. Par exemple, une compagnie, sous prétexte d'appuyer le gouvernement dans sa politique assimilationniste, pourrait maintenant justifier un processus d'embauche discriminatoire envers les minorités religieuses. Ainsi, la Charte des valeurs québécoises entraînera des répercussions négatives pour les immigrants en légitimant les préjugés envers ceux-ci.

CONCLUSION

Dans ce texte, nous avons présenté des recherches soulignant les effets néfastes des politiques assimilationnistes sur la cohésion sociale d'une société, et plus particulièrement, sur les préjugés envers les immigrants. Nous avons aussi proposé deux mécanismes qui pourraient expliquer cette relation : l'augmentation de la menace symbolique et de la légitimation des préjugés. Ces deux mécanismes peuvent se produire de façon simultanée. Il est possible qu'après l'adoption de politiques assimilationnistes, telles que la Charte des valeurs québécoises, certaines personnes se sentiront menacées, tandis que d'autres trouveront qu'il est maintenant légitime d'avoir des préjugés envers les immigrants. Ces deux processus ont la même fin : l'augmentation des préjugés. Cependant, cet effet ne sera qu'amplifié chez les individus qui ressentent à la fois une menace et qui légitiment les préjugés. Dans tous les cas, contrairement aux déclarations de Monsieur Drainville, nous pouvons estimer, en nous basant sur nombreuses études en psychologie sociale, qu'adopter la Charte des valeurs québécoises ne ferait que diminuer la cohésion sociale au Québec.

NOTE

Le terme « immigrant » est employé dans le présent texte par souci de simplicité. Par contre, ce terme réfère aux immigrants de toutes générations qui ne font pas partie du groupe culturel québécois Francophone « de souche ».

RÉFÉRENCES

GUIMOND, S., CRISP, R. J., DE OLIVEIRA, P., KAMIEJSKI, R., KTEILY, N., KUEPPER, B., & ZICK, A. (2013). Diversity policy, social dominance and intergroup relations: predicting prejudice in changing social and political contexts. Journal of Personality and Social Psychology, 104, 941-958

LESSIG, L. (1995). The regulation of social meaning. The University of Chicago Law Review, 62, 943-1045

LEVIN, S., MATHEWS, M., GUIMOND, S., SIDANIUS, J., PRATTO, F., KTEILY, N., PITPITAN E. V., & DOVER, T. (2012). Assimilation, multiculturalism, and colorblindness: Mediated and moderated relationships between social dominance orientation and prejudice. Journal of Experimental Social Psychology, 48, 207-212

MOGHADDAM, F. M. (2008). Multiculturalism and intergroup relations: Psychological implications for democracy in global context. Washington, DC: American Psychological Association

MONTREUIL, A., & BOURHIS, R. Y. (2001). Majority acculturation orientations toward "valued" and "devalued" immigrants. Journal of Cross Cultural Psychology, 32, 698-719

PETTIGREW, T. F., CHIST, O., WAGNER, U., MEERTENS, R. W., VAN DICK, R., & ZICK, A. (2008). Relative deprivation and intergroup prejudice. Journal of Social Issues, 64, 885-401

QUILLIAN, L. (1995). Prejudice as a response to perceived group threat: Population composition and anti-immigrant and racial prejudice in Europe. American Sociological Revue, 60, 586-611

RIEK, B. M., MANIA, E. W., & GARTNER, S. L. (2006). Intergroup threat and outgroup attitudes: A meta-analytic review. Personality and Social Psychology Review, 10, 336-353

SMITH, E. R., & HO, C. (2002). Prejudice as intergroup emotion: Integrating relative deprivation and social comparison explanations of prejudice. In I. Walker & H. J. Smith (Eds.), Relative deprivation: Specification, development and integration (pp. 332-364). Cambridge: Cambridge University Press

STEPHAN, W. G., & STEPHAN, C. W. (2000). An integration threat theory of prejudice. In S. Oskamp (Ed.), Reducing prejudice and discrimination (pp. 23-46). Mahwah, NJ: Psychology Press

TOUGAS, F., DE LA SABLONNIÈRE, R., LAGACÉ, M., & KOCUM, L. (2003). Intrusiveness of minorities: Growing pains for the majority group? Journal of Applied Social Psychology, 33, 283-298

VERKUYTEN, M. (2011). Assimilation ideology and outgroup attitudes among ethnic majority members. Group Processes Intergroup Relations, 14, 789-806

WAGNER, A.-L., TISSERANT, P., & BOURHIS, R. Y. (2013). Propension à discriminer et acculturation. Revue internationale de psychologie sociale, 26, 5-34

WOLSKO, C., PARK, B., JUDD, C.M., & WITTENBRINK, B. (2000). Framing interethnic ideology: Effects of multicultural and color-blind perspectives on judgments of groups and individuals. Journal of Personality and Social Psychology, 78, 635–54

ZIMBARDO, P. (2008). The Lucifer effect: Understanding how good people turn evil. New York, NY: Random house trade